



COMMUNIQUE N° 000 003 /2026

ADDITIF N°002/ADM/FR/2026

RELATIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°002/AONO/FR/CIPM/2026 DU 05/01/2026 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA FOURNITURE DES SERVICES DE GARDIENNAGE, DES BIENS ET DES PERSONNES AU FONDS ROUTIER (FR) POUR LE COMPTE DE L'EXERCICE 2026.

Dans le cadre de l'Appel d'offres susmentionné, l'Administrateur du Fonds routier informe les différents soumissionnaires que certaines dispositions du Dossier d'appel d'offres sont modifiées ainsi qu'il suit :

Pièces n°1 : Avis d'appel d'offres (AAO)

AU LIEU DE :

10- Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (7) exemplaires dont l'original et six (6) copies marqués comme tels, devra parvenir au service du courrier du Fonds routier sis à l'immeuble SNI, 12ème étage, porte 12-18, Tél : 222 22 47 52, Yaoundé-Cameroun, dès publication du présent avis au plus tard le **06/03/2026 à 10 heures précises** sous pli fermé. Au-delà de cette heure aucune offre ne sera acceptée.

Aucune offre régulièrement déposée ne peut être ni modifiée ni retirée et devra porter la mention

« AVIS APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°002/AONO/FR/CIPM/26 DU 05/01/2026 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA FOURNITURE DES SERVICES DE GARDIENNAGE, DES BIENS ET DES PERSONNES AU FONDS ROUTIER (FR) POUR LE COMPTE DE L'EXERCICE 2026 »

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

LIRE :

10- Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (7) exemplaires dont l'original et six (6) copies marqués comme tels, devra parvenir au service du courrier du Fonds routier sis à l'immeuble SNI, 12ème étage, porte 12-18, Tél : 222 22 47 52, Yaoundé-Cameroun, dès publication du présent avis au plus tard le **17/03/2026 à 10 heures précises** sous pli fermé. Au-delà de cette heure aucune offre ne sera acceptée.

Aucune offre régulièrement déposée ne peut être ni modifiée ni retirée et devra porter la mention

« AVIS APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°002/AONO/FR/CIPM/26 DU 05/01/2026 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA FOURNITURE DES SERVICES DE GARDIENNAGE, DES BIENS ET DES PERSONNES AU FONDS ROUTIER (FR) POUR LE COMPTE DE L'EXERCICE 2026 »

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

AU LIEU DE :

14. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps ainsi qu'il suit :

- L'ouverture des offres aura lieu, le **06/03/2026** dès **11 heures** précises dans la salle de réunion sise au 13ème étage de l'immeuble SNI. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises ;
- Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément

aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent être valide au moment du dépôt de l'Offre dater de moins de trois (03) mois à compter de la date limite originelle d'ouverture des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres ;

- En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, un délai de quarante-huit heures est accordé aux soumissionnaires concernés pour produire ou remplacer la pièce en question. Est déclarée irrecevable et rejetée par la Commission de Passation des Marchés ;
- A l'issue de l'analyse des offres administratives, techniques et financières, soumissionnaires ayant présenté un dossier administratif conforme et ayant obtenu une note technique supérieure ou égale à 22 oui sur 28.

LIRE :

14. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps ainsi qu'il suit :

- L'ouverture des offres aura lieu, le **17/03/2026** dès **11 heures** précises dans la salle de réunion sise au 13ième étage de l'immeuble SNI. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises ;
- Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent être valide au moment du dépôt de l'Offre dater de moins de trois (03) mois à compter de la date limite originelle d'ouverture des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres ;
- En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, un délai de quarante-huit heures est accordé aux soumissionnaires concernés pour produire ou remplacer la pièce en question. Est déclarée irrecevable et rejetée par la Commission de Passation des Marchés ;
- A l'issue de l'analyse des offres administratives, techniques et financières, soumissionnaires ayant présenté un dossier administratif conforme et ayant obtenu une note technique supérieure ou égale à 22 oui sur 28.

Yaoundé, le **04 MARS 2026**
L'Administrateur,
ESSAIE MOUSSA Aubin

